

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation partielle du Centre Aquatique "Cœur d'ô" à BRESSUIRE "

Décision D-2025-111

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** l'avis d'appel à concurrence envoyé le 26 février 2025 (Profil acheteur, BOAMP, JOUE)
- **Vu** l'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 avril 2025
- **Considérant** que le montant estimatif HT du marché est de 300 000,00 € HT ;
- **Considérant** que la concurrence à correctement joué.

PREAMBULE

Suite à l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2025 02 AOO, en procédure formalisée concernant le marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation partielle du Centre Aquatique "Cœur d'ô" à BRESSUIRE », 6 plis a été reçus puis analysés.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché n° 2025 02 AOO concernant le marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation partielle du Centre Aquatique "Cœur d'ô" à BRESSUIRE », comme suit :

Attributaire	Montant HT	Montant TTC
MISSION H2O 20 rue du Commandant René Mouchotte - 75014 PARIS SIRET : 479 624 470 00049	Offre de base : 74 490,00 €	Offre de base : 89 388,00 €

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **14 MAI 2025**

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le **14 MAI 2025**

Notifié ou publié le **14 MAI 2025**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is light blue and contains the text 'BOCCAGE BRESSUIROIS' around the perimeter and '1910' at the bottom. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the seal.